



## **CONVENTION CGE / ABG**

**23 mai 2008**

Madame la Directrice,  
Chers amis,

Je suis très heureux de saluer aujourd'hui l'initiative prise il y a quelques mois par la Commission Recherche et Transferts de la CGE de développer un partenariat actif sur le thème du doctorat avec l'Association Bernard Grégory.

Le champ de ce partenariat nous apparaît hautement stratégique et ce pour plusieurs raisons.

Une enquête récente de la CGE fait en effet état de 11000 thèses en cours dans les laboratoires des grandes écoles et d'un flux de 2500 thèses soutenues chaque année. C'est une contribution importante à l'effort de recherche national, particulièrement dans des disciplines clés comme les sciences de l'ingénierie, ou les sciences économiques et du management. De ce point de vue, nous avons la responsabilité de réfléchir et apporter des solutions originales à des sujets majeurs tels que le statut du doctorant, la découverte de l'entreprise par le doctorant, une meilleure reconnaissance du doctorat par les entreprises, et enfin l'employabilité des docteurs...

La recherche menée dans les grandes écoles possède par ailleurs des atouts qui mériteraient d'irriguer d'autres composantes du dispositif universitaire, chacune apportant à l'autre ce qu'elle a de meilleur dans un contexte où des incitations politiques fortes privilégient les synergies et les coopérations. Recherche partenariale, approche pluridisciplinaire et interdisciplinaire favorable à l'innovation, réponse à des défis socioéconomiques, prise en compte de la multi dimensionnalité des problématiques, démarche du comprendre pour savoir couplée au comprendre pour concevoir, telles sont les spécificités de nos approches qui concourent certainement à l'employabilité de nos docteurs.

Enfin, les grandes écoles ont l'ambition d'être des partenaires majeurs du dispositif national de formation doctorale en contribuant à son évolution et en

augmentant le pourcentage des élèves de filières initiales qui s'engagent dans le doctorat.

La convention que nous allons signer stipule que les deux parties souhaitent, afin de contribuer à l'effort national de formation doctorale, renforcer leur coopération en ce qui concerne la formation par, et pour, la recherche, et l'insertion professionnelle des jeunes docteurs et des post-doctorants

Les actions supports de cet objectif général sont multiples :

- la conception de formations, d'actions de professionnalisation, et d'aide à l'insertion sur l'ensemble de la durée de la thèse ou durant le post-doctorat ;
- l'échange des données, des publications et des expériences pédagogiques ;
- l'organisation de rencontres entre doctorants et professionnels ;
- la réalisation d'enquêtes sur les trajectoires professionnelles des jeunes docteurs.

Je tiens à vous remercier, Madame la Directrice, ainsi que mon camarade Alain Storck, d'avoir conçu ce partenariat. Je souhaite qu'ensemble nous contribuions à une meilleure employabilité des docteurs grâce, entre autre, à une communication renforcées avec les milieux économiques.